

4. mars 2018

Votation cantonale

Objet

Initiative populaire du 6 décembre 2017 « Pour une révision totale de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907 ».

Question subsidiaire : en cas d'acceptation de l'initiative, est-ce le Grand Conseil ou une constituante qui doit entreprendre la révision totale de la Constitution ?

Participation Oui Non Sans rép.

55.78%	3'925	1'179	13
--------	-------	-------	----

Participation Grand Conseil Constituante

55.78%	1'656	3'194	267
--------	-------	-------	-----